

No de résolution  
ou annotation

**Séance  
extraordinaire  
11 décembre 2018**

**Procès-verbal du conseil  
de la municipalité de Sainte-Marthe**

**Séance extraordinaire du 11 décembre 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 décembre 2018 à 20 h 52 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

**CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le mardi, 13 novembre 2018 en marge de la séance ordinaire tenue le même jour.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur François Pleau, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, **mardi le 11<sup>ième</sup> jour de décembre 2018 à 20 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2019
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021
- 3) Adoption du règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2019 de cette municipalité suite à l'adoption du budget

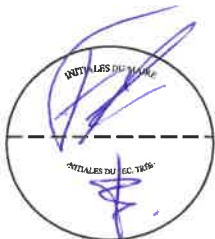
De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

**DONNÉ à Sainte-Marthe**, ce 13<sup>ème</sup> jour de novembre 2018.

(signé) Michel Bertrand, directeur général

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 52.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2019

Il est proposé

**18-12-184**

**QUE** les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2019 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

#### REVENUS:

##### TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 1 815 199 \$  
Usage commun aqueduc : 11 170 \$  
Paiement tenant lieu de taxes : 6 000 \$  
Autres taxes : 244 195 \$

##### AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 48 000 \$  
Autres revenus : 43 500 \$  
Subventions gouvernementales : 85 970 \$

**TOTAL DES REVENUS: 2 254 034 \$**

#### DÉPENSES:

Administration générale : 521 112 \$  
Sécurité publique : 498 847 \$  
Transport : 1 235 445 \$  
Hygiène du milieu : 371 350 \$  
Aménagement, urbanisme, développement : 82 494 \$  
Loisirs et culture : 242 098 \$  
Frais de financement : 4 500 \$  
Dépenses en immobilisation : 197 000 \$  
Remboursement dette aqueduc : 242 300 \$  
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) :  
(678 000 \$)  
Surplus non affecté : (463 112 \$)

**TOTAL DES DÉPENSES : 2 254 034 \$**

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019-2020-2021

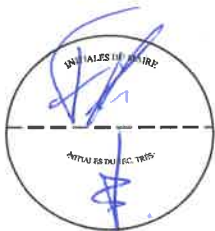
Il est proposé

**18-12-185**

**D'ADOPTER** le plan triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 comme suit :

#### Plan triennal d'immobilisations

	2019	2020	2021
Aménagement des bâtiments		300 000 \$	50 000 \$
Aqueduc	37 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Entretien des chemins	900 000 \$	900 000 \$	900 000 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Équipements - parc et loisirs	20 000 \$	15 000 \$	10 000 \$
Équipements - sécurité publique	12 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Équipements - sécurité routière	12 000 \$	12 000 \$	
Équipements - service d'incendie	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
Équipements - voirie	8 500 \$	10 000 \$	10 000 \$
Installations sanitaires		150 000 \$	
Signalisation	6 000 \$	15 000 \$	15 000 \$

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2019 DE CETTE MUNICIPALITÉ SUITE À L'ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé

**18-12-186**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 197 de la municipalité de Sainte-Marthe décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2019.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets se référant à la présente séance. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**À 21 h 13,**

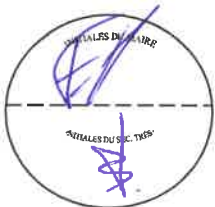
Il est proposé

**18-12-187**

**QUE** la présente séance extraordinaire soit levée

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général